

# **ASSOCIATION COMITÉ D'INTÉRÊTS DE QUARTIER CÉZANNE – VALLÉE DE LA TORSE D'AIX-EN-PROVENCE**

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association du 25 janvier 2020

(Extraits)

L'assemblée générale de l'association convoquée règlementairement par sa présidente, s'est bien déroulée le samedi 25 janvier 2020 à partir de 14h dans les locaux de la Grande Bastide du Centre social du Val Saint André à Aix en Provence.

L'assemblée a débattu et voté sur les points suivants prévus à l'ordre du jour :

## **1. Modifications des statuts de l'Association :**

Les modifications suivantes des statuts sont adoptées à l'unanimité.

### **- L'Art 6-1 est modifié comme suit :**

L'Association est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine la politique générale de l'Association dans le cadre de son objet et décide des actions à mener. Il est composé de 6 à 30 membres actifs personnes physiques.

Les administrateurs sont élus pour trois ans par l'Assemblée générale et renouvelables par tiers tous les ans. Dans la limite des postes disponibles sont élus les candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix, à égalité celui qui est le plus ancien membre de l'association est élu.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les personnes physiques adhérant à une personne morale membre actif de l'Association (notamment, mais de manière non limitative, les adhérents à une association de résidents ou de propriétaires) sont éligibles au Conseil d'administration. Elles ne pourront toutefois siéger au Conseil d'administration qu'après avoir adhéré à l'Association en tant que membre actif, personne physique.

### **- L'Art 6-5 est modifié comme suit :**

Le Conseil d'administration, convoqué par le Président en exercice, élit chaque année en son sein, dans le mois qui suit celui de la tenue de l'Assemblée générale annuelle de l'Association un Bureau composé de la façon suivante :

- un Président,
  - un ou deux Vice-Présidents,
  - un Secrétaire et, éventuellement, un Secrétaire adjoint,
  - un Trésorier et, éventuellement, un Trésorier adjoint,
- L'élection du Président s'effectue obligatoirement à bulletin secret.  
Ce Bureau est élu pour un an renouvelable.

### **- L'Art 6-9 est modifié comme suit :**

Le Bureau exécute les décisions prises par le conseil d'administration ; il est aussi chargé de veiller à la bonne tenue et au suivi administratif et comptable des activités de l'Association et notamment à la tenue annuelle de l'Assemblée générale, au dépôt des documents et comptes rendus annuels auprès de l'administration (Sous-préfecture, etc.), à la publication et aux autres déclarations à la charge des associations et au bon fonctionnement du site internet de l'association.

## **2. Rapport financier :**

Le rapport financier présenté par la trésorière est adopté à l'unanimité.

Les recettes s'élèvent à 4713 €, les dépenses à 1762 €. Le solde positif est donc de 2951 € pour l'année 2019.

**Recettes :** Les cotisations des copropriétés adhérentes (Parc Aurélia, Campagne Silve, Hameaux de la Torse, Jardins de la Torse, Chambord, Méjanès, Manoir de la Calade, Parc Cézane, Parc Gambetta, Parc Voltina, Tour d'Aygosi, Villemus, Jardins d'Arcadie) ont rapporté 3288 €.

La Résidence Eléonore a cotisé pour 200 € et le sponsoring de la société CG-IMMO représenté par M.Gamarra est de 500 €.

Les adhésions individuelles ont rapporté 725 €.

L'ensemble des contributeurs au financement de l'association sont remerciés.

**Dépenses :** Les frais administratifs courants sont de 548 €. La participation à des événements, le soutien ou l'adhésion à d'autres associations (Route Cézanne, Fédération des CIQ, Centre social et culturel de la grande bastide, CPIE, AabV) a coûté 290 €. L'organisation du concours de poésie et la participation au printemps des poètes avec les enfants des écoles du quartier a coûté 827 €. Le fonctionnement et l'hébergement du site internet revient à 97 € en 2019.

## **3. Élections au conseil d'administration :**

- Deux administrateurs sont démissionnaires : Messieurs Jacquart et Marache.

- Les sept administrateurs sortants, élus en 2016, sont réélus à l'unanimité : Mesdames Armand-Barot, de Alexandris, Latz, d'Onorio et Messieurs Budin, Capès, Leroy.

- Sont élus à l'unanimité les nouveaux membres du Conseil d'administration suivants : Mesdames Meunier et Grenier, Monsieur Bonaimé.

**A l'issue de ce scrutin, la liste complète des 29 membres du Conseil d'Administration est donc la suivante :**

- Mme ARMAND-BAROT Françoise
- M. BONAIME Yves
- M. BRAUNSTEIN Michel
- M. BUDIN Jacques
- M. CAPES Hubert
- M. CORDIER Jean François
- M. DANILO Philippe
- Mme DE ALEXANDRIS Christine
- Mme De GUILLEBON Delphine
- M. De GUILLEBON Nicolas
- Mme DONORIO-PAOLI Denise
- M. FLAUTRE Philippe
- M. GALLAND Jean Philippe
- Mme GRENIER Anne-Marie
- M. GUEYDAN Claude
- M. KAPFERER Michel
- Mme LAMIELLE Gilberte
- Mme LATZ Arinna
- M. LEROY Jean-Yves
- M. LESPINAT Paul
- M. MAGAGLI Denis
- M. MASSAL Eric
- Mme MEUNIER Danielle
- M. MICHELOT Jean
- M. PEBRE Henri
- M. PILIGIAN Frank
- Mme REALE Josette
- M. TISSIER Gilbert
- M. WATTECAMPS Franck

### **3 Rapport moral :**

Le rapport moral présenté par la présidente est adopté également à l'unanimité.

Les activités du CIQ sont aussi nombreuses que diverses. Le CIQ a essayé d'œuvrer pour la réalisation du projet de quartier qui est présenté sur le site internet.

Les six objectifs du projet de quartier sont rappelés et commentés :

- Conserver un quartier à urbanisation modérée,
- Protéger et promouvoir le patrimoine paysager et architectural du quartier,
- Développer un centre de quartier autour de l'espace Yves Blanc,
- Mettre en valeur le site exceptionnel Roc Fleuri-Cortésine,
- Améliorer la zone de loisirs Torse-Carcassonne,
- Promouvoir les déplacements doux et les déplacements collectifs.

Dans le cadre de la campagne électorale en cours, la présidente rappelle aux membres présents que le CIQ a adressé un questionnaire à tous les candidats à la Mairie d'Aix en Provence. Les réponses reçues des candidats seront publiées sur le site de l'association.

Extrait certifié conforme aux débats de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2020.

Le secrétaire :  
Claude GUEYDAN

La Présidente :  
Delphine de GUILLEBON